



**EXTRAIT**  
du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT ET UN et le jeudi 16 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni en mairie dans la salle René DASSÉ, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 10 décembre 2021
Nombre de présents	29	
Nombre de pouvoirs	6	Date de l'affichage : 21 décembre 2021
Suffrages exprimés	35	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAUULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

**ABSENTS ET EXCUSES :** Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Julien RELAUX, M. Benoît LAMIABLE, Mme Fanny MESPLET, M. Yves LOUME, Mme Géraldine MADOUNARI.

**POUVOIRS :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE a donné pouvoir à M. Pascal DAGES,  
M. Julien RELAUX a donné pouvoir à M. Grégory RENDÉ,  
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Mylène HENAUULT,  
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,  
M. Yves LOUMÉ a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI,  
Mme Géraldine MADOUNARI a donné pouvoir à M. Bruno JANOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS.

**OBJET : TARIFS BOUES ET EAU THERMALE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

**VU** l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DU 8 DECEMBRE 2021.

**CONSIDERANT** la nécessité de se prononcer sur les tarifs appliqués pour les budgets boues et eau thermale en 2022,

**CONSIDERANT** les efforts consentis depuis plusieurs années afin de rationaliser et réduire les charges de fonctionnement des budgets annexes,

**CONSIDERANT** la volonté de ne pas augmenter les tarifs pratiqués pour les boues et l'eau thermale.

**SUR PROPOSITION DE Mme DEDIEU Martine, Première Adjointe, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 35 VOIX POUR,**

**APPROUVE** les tarifs boues et eau thermale applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, présentés en annexe,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

**EAU THERMALE**

N°	DESIGNATION	TRANCHE / CALIBRE	UNITE	TARIF HT
<b>Redevances au m3</b>				
1	Abonnés ordinaires (établissements thermaux)		M3	1,145
2	Vente d'eau chaude destinée au chauffage (ou assimilé)		M3	0,500
3	Eau Brute pour unité de préparation (Terdax)		M3	0,287
<b>Redevance Agence de l'Eau</b>				
4	Redevance "Prélèvement sur la ressource en eau "		M3	0,049
<b>Tarif abonnement annuel</b>				
5	Branchement	25 MM	U	312,84
6	Branchement	30 MM	U	407,88
7	Branchement	40 MM	U	586,08
8	Branchement	50 MM	U	1004,84
9	Branchement	65 MM	U	1549,54
10	Branchement	80 MM	U	1792,64
11	Branchement	100 MM	U	2 230,74
<b>Contrôle des équipements de comptage</b>				
12	Etalonnage sur banc Cofrac en 2 points triplés	DN 20 à DN 40	U	449,00
13	Constat de vérification : 3 points de contrôle Q1 - Q2 - Q4	DN 60 à DN 100	U	325,00

N°	DESIGNATION	UNITE	TARIF HT
<b>Prestations de service</b>			
14	Frais d'ouverture ou de fermeture de branchement	U	31,20
15	Frais d'intervention à la demande de l'abonné	U	28,00
16	Frais d'intervention à la charge de l'abonné selon le règlement	U	28,00
<b>Prix unitaires / prestations pour travaux et matériels</b>			
17	Traitement et évacuation des déblais non utilisés	M3	21,00
18	Démolition chaussée et trottoir en enrobé	M²	5,00
19	Préparation et installation de chantier	F	150,00
20	Réfection définitive de chaussée ou trottoir en enrobé à chaud	M²	24,00
21	Réfection définitive de chaussée ou trottoir en enrobé à froid	M²	16,00
22	Mise en œuvre et compactage de remblai en grave concassée 0/31,5	M3	335,00
23	Mise en œuvre et compactage de remblai en sable de dune	M3	31,00
24	Réparation canalisation Inox 75<DN<100	ML	150,00
25	Exécution d'une tranchée pour canalisation de branchement d'eau thermale	ML	48,00
26	Plus-value pour terrassement exécuté à la main	M3	50,00
<b>Toute prestation non prévue fait l'objet d'un devis préalable auprès de l'usager</b>			

**BOUES THERMALES**

N°	DESIGNATION	UNITE	TARIF HT
<b>Vente de boues</b>			
1	Péloïde, compris frais de livraison, de reprise et de contrôle *	sachet	5,162
2	Algues thermales de Dax	Kg	322,12
<b>Prix unitaires / prestations pour travaux et materiels</b>			
3	Main d'oeuvre jour ouvré - heures normales (05h00 à 22h00)	H	37,17
4	Main d'oeuvre dimanche et jour férié	H	59,47
5	Main d'oeuvre heures de nuit (22h00 à 05h00)	H	74,34
6	Fourgon	KM	0,55
7	Tracteur	H	55,00

\* voir modalités approuvées par délibération en date du 20 septembre 2018

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20211217-20211216-12-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2021  
Date de réception préfecture : 20/12/2021